

Droit de la vigne et du vin

Camille Agon et Madeleine Besancenot rédigent les meilleurs mémoires bordelais 2019

Mercredi 30 octobre 2019 par Alexandre Abellan

Lire plus tard Commenter Imprimer Envoyer   



Camille Agon et Madeleine Besancenot ont été primées par leur directeur de master, Ronan Raffray (au centre) et deux anciens élèves de leur formation, qui y enseignent désormais, Sylvain Boivert (directeur du classement de 1855, à gauche) et Jean-Baptiste Thial de Bordenave (cabinet d'avocats DLLP Wine, à droite). - crédit photo : DR

Les deux juristes bordelaises n'ont pas été départagées : elles remportent toutes deux le prix du meilleur mémoire du master 2 de la faculté de droit de Bordeaux.

Intitulés « enjeux et perspectives pour nos AOC : le déploiement des variétés résistantes » et « vins et politiques publiques : en route vers la dénormalisation ? » les mémoires de Camille Agon et Madeleine Besancenot viennent de recevoir le prix du meilleur mémoire du master 2 droit de la vigne et du vin de l'université de Bordeaux IV. Primés par le conseil des grands crus classés en 1855 et le cabinet DLLP Wine, ces deux sujets sont particulièrement d'actualité pour la filière. Les deux juristes ayant travaillé sur ces sujets en tant que stagiaires chargées de mission : Camille Agon chez l'Union des Maisons de Bordeaux (UMB) et Madeleine Besancenot chez Vin et Société (à Paris).

A LIRE AUSSI

DROIT D'AUTEUR VINICOLE

Charlotte De Reynal récompensée pour l'originalité de son mémoire

DROIT DE LA VIGNE ET DU VIN

Catherine Steins primée pour son mémoire sur le vieillissement des grands crus

Souhaitant les promesses expérimentales des nouveaux cépages résistants aux maladies cryptogamiques (mildiou et oïdium), Camille Agon souligne que « si la réglementation entourant

l'AOC est perçue comme figée, c'est qu'elle fait office de garde-fou de la typicité, essayant tant bien que mal de préserver l'équilibre fragile entre tradition et innovation sans dénaturer le produit ou effrayer le consommateur ». Face à la stratégie de promotion de la consommation responsable par la filière vin française, la stratégie nationale de Santé qui prône une dénormalisation de la consommation de boissons alcoolisées est pour le moins paradoxale note Madeleine Besancenot. Qui souligne que « *si ce vocable demeure encore mal défini à l'heure actuelle, il signifie rendre anormale la consommation d'alcool dès le premier verre en raison de la nocivité de cette substance. Cette nouvelle position politique opère donc un virage sans précédent, car elle semble nier l'existence même de la consommation modérée d'alcool, qui avait jusqu'alors sa place dans notre société.* »

Huitième édition

Décerné depuis 2011, le prix du meilleur mémoire du droit de la vigne et du vin récompense pour la première fois en 2019 deux travaux juridiques. Les lauréates se partageront le chèque de 500 euros et les bouteilles de crus classés du Médoc et de Sauternes.

Source : <https://www.vitisphere.com/actualite-90513-Camille-Agon-et-Madeleine-Besancenot-redigent-les-meilleurs-memoires-bordelais-2019.htm>